Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221121-CP2022342-DE

PROMESSE DE VENTE

Par les présentes,

- Madame SALLES DIT CHAUMEIL JOCELYNE AIMEE JANINE demeurant 1 LA RIBIERE 23260 MAGNAT L ETRANGE

Soussignée, promet et s'oblige à vendre au DEPARTEMENT DE LA CREUSE les immeubles désignés cidessous:

Commune MAGNAT l'ETRANGE.....

Référence cadastrale					Acquisition		Non acquis
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue La Ribière	Surf m²	Empr.m ²		N° Surf. m²
В	284	prés		1810m²		100	1710
				Total	cn m ²	100	

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant la somme décomposée comme suit : à savoir:

- Indemnité principale Emprise :

0.31€ x 100 m² = 31 €

Total indemnité principale : 31 €

 Indemnité d'éviction 559€/ha: 0.0559 x 100 m²= 5.6 €

Total indemnités d'éviction : 5.6 €

- Indemnité de réemploi : 20% x 31 €= 6.2€

> Total général : 49.....Euros Total a l'arrondi :50......Euros

Le prix total pourra être modifié en plus ou en moins si la contenance de l'emprise, telle qu'elle sera calculée par un géomètre-expert, se trouve différente de la contenance sus-indiquée. Le prix sera payable après l'accomplissement des formalités de publication à la Conservation des Hypothèques et, s'il y a lieu, de radiations des privilèges et hypothèques inscrits.

Le soussigné maintient sa promesse de vente jusqu'au 31.12.2022 et s'interdit de vendre l'emprise concernée à qui que ce soit pendant ce délai.

Il autorise également le Département de la Creuse à prendre possession des terrains dès approbation de la promesse de vente par la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Les lieux sont grevés des servitudes conventionnelles ci-après:

Le soussigné s'engage à livrer les immeubles libres de toute occupation.

CONDITIONS PARTICULIERES

A la charge du Conseil Départemental de la Creuse :

La réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte notarié passé à la diligence de Me Vachon notaire àGuéret...... devant Madame la Présidente, aux frais du Département.

LU ET APPROUVE
Signature:

Lu et approuve